

POLICE Ouest lausannois

Route des Flumeaux 41 Case postale 192 1008 Prilly

Mail: info@polouest.ch Comptabilité: 021 632 72 33

UNIQUE RAPPEL

Autorisation de manifestation

Débiteur 3275

No de facture Date facture : 50998 / 3275 : 07.05.2025

Date d'échéance

: 06.06.2025

Association Unipoly EPFL Batiment CM 1416 Station 10 1015 Lausanne

Prilly, le 15 juillet 2025

Lors du contrôle de nos comptes, nous avons constaté que la facture mentionnée ci-dessus était impayée. Nous vous invitons à régler celle-ci dans les 15 jours. Passé ce délai, nous nous verrons contraints d'engager une procédure de poursuite à votre endroit, ce qui aura comme conséquence des frais supplémentaires de procédure à votre charge.

Les intérêts de retard de 5% l'an, seront facturés après paiement complet de la finance.

Si votre paiement a croisé ce rappel, veuillez ne pas en tenir compte.

Libellé		Montant
Solde de la facture		30.00
Frais de rappel	C	40.00
Montant en notre faveur		70.00

Récépissé

Compte / Payable à CH71 3000 0003 1761 5195 5 Police Ouest Lausannois Route des Flumeaux 41 1008 Prilly

00 00000 10000 03275 00005 09989

Association Unipoly Station 10 1015 Lausanne

Monnaie CHF

Montant 70.00

Section paiement

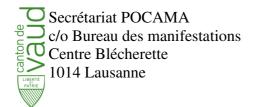


Monnaie CHF Montant 70.00 Compte / Payable à CH71 3000 0003 1761 5195 5 Police Ouest Lausannois Route des Flumeaux 41 1008 Prilly

Référence 00 00000 10000 03275 00005 09989

Payable par Association Unipoly Station 10 1015 Lausanne

Point de dépôt



Lausanne, le 07.05.2025

Municipalité d'Ecublens Ch. de la Colline 5 Mon Repos - Case postale 133 1024 Ecublens

SYNTHESE POSITIVE Autorisation accordée

des autorisations et préavis des services cantonaux compétents sur la demande d'autorisation pour la manifestation :

La Nuit de la Fripe (9CNAKQ-MA8I6T), présentée par Pauline Charpentier

Mesdames, Messieurs,

Le Secrétariat du portail cantonal des manifestations vous adresse la présente synthèse.

Rôle du secrétariat POCAMA

Le Secrétariat du portail cantonal des manifestations est tenu par la Police cantonale au profit de tous les services de l'État impliqués dans l'octroi d'autorisations. Il officie en qualité de guichet unique et de point de coordination, sans aucune compétence de conduite et/ou de contrôle sur les autres services de l'État et les communes.

Une fois les autorisations et préavis réunis, le secrétariat établit les synthèses qui sont transmises informatiquement aux communes via l'application POCAMA. Cette synthèse ne contient pas les autorisations communales.

En marge de cette activité de secrétariat, le personnel policier du Bureau des manifestations de la Police cantonale, établit les autorisations dans son domaine de compétence uniquement.

Synthèse des autorisations et préavis des services cantonaux

A. Le 13.03.2025, Pauline Charpentier a déposé une demande d'autorisation pour la manifestation suivante :

La Nuit de la Fripe (9CNAKQ-MA8I6T) devant se dérouler à Lausanne aux dates suivantes :

• Jeudi 15.05.2025 de 18:00 à 22:00

B. Autorisations spéciales des services

1. Police cantonale - Bureau des manifestations

Circonstances particulières du cas

Étant donné que les routes cantonales ne sont pas impliquées par des déviations ou restrictions de circulation, le Bureau des manifestations de la Police Cantonale n'est pas concerné par cet événement.

Bases légales spécifiques

Conditions

Informations importantes

Les problèmes de circulation et de parcage sont à régler d'entente avec les autorités communales et/ou le service de police de votre commune, ceci selon les normes de circulation et de parcage en vigueur.

L'organisateur sera rendu attentif au fait que, sauf indications contraires, les dispositions de la LCR en matière de stationnement demeurent applicables.

Les dérogations de circulation et pose de signalisation concernant les routes communales sont à obtenir auprès des communes et des services concernés.

La manifestation sera couverte par une assurance RC.

C. Préavis des services

1. Ecole Polytechnique Fédérale - Service Sécurité, Prévention et Santé

Préavise positivement - Bonjour,

Je vous confirme notre prise de position favorable à la tenue de cet événement.

Aucun dispositif sécuritaire ou DMS spécifique ne sera mis en place. Une tournée de sécurité sera effectuée par nos soins avant le début de l'événement, et les équipes de secours de l'Ecole restent disponibles en tout temps.

Meilleures salutations,

Arnaud Taverney

2. Ecole Polytechnique fédérale - Service Médiacom

Préavise positivement - Bonjour,

Après étude du dossier de l'événement, nous attestons qu'il satisfait à nos exigences et remplit toutes les conditions et dispositions demandées par Mediacom Evénements. Nous validons donc le déroulement de cet événement sur notre campus.

Nous restons à disposition pour toute information complémentaire.

Avec nos meilleures salutations.

Florence Jaggi

021 693 51 26

Par ces motifs et appliquant les dispositions citées ci-dessus

Au nom des différents services le Secrétariat POCAMA

notifie

Les autorisations pour la manifestation « La Nuit de la Fripe » à Pauline Charpentier, aux conditions suivantes :

- 1. Aucun émolument n'est dû par Pauline Charpentier.
- 2. Toute modification doit être annoncée. **Toute manifestation doit en outre être autorisée par la commune qui l'accueille,** la présente synthèse n'étant valable que pour les domaines de compétence du canton.
- 3. Les communes doivent reprendre intégralement les conditions fixées dans la synthèse cantonale. Lorsque la synthèse cantonale est négative, la commune ne peut pas délivrer l'autorisation de manifestation.
- 4. **Pauline Charpentier** respecte les charges détaillées sous lettre B et C ci-dessus.

Secrétariat POCAMA

Gaudard O. Adj

Voie et délai de recours

Conformément à la loi du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative, les décisions formulées dans la présente synthèse peuvent faire l'objet de recours individuel et interjeté nominativement contre le service qui a pris la décision contestée.

Le ou les recours sont à adresser à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne, et déposé auprès de ladite Cour dans les trente jours suivant la communication de la décision attaquée ; tout recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs de recours.

La décision attaquée doit être jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire. L'instruction du recours et l'arrêt donnent lieu à la perception d'un émolument et au recouvrement des frais qu'ils ont occasionnés.



POLICE Ouest lausannois

Route des Flumeaux 41 Case postale 192 1008 Prilly

Mail: police.commerce@polouest.ch

Autorisation de manifestation

No de facture

: 50998 / 3275

Date de facture Date d'échéance : 07.05.2025 : 06.06.2025 **Association Unipoly** EPFL Batiment CM 1416

Station 10 1015 Lausanne

Libellé

Total

En réponse à votre demande du 13.03.2025, nous avons l'avantage de vous informer que nous autorisons la manifestation suivante : La Nuit de la Fripe

Responsable: Mme Pauline Charpentier

Lieu: Ecublens, EPFL, Bâtiment CE, Salle Polyvalente Date et heures: 15.05.2025 de 18h00 à 22h00

Veuillez prendre connaissance de la synthèse cantonale annexée.

Autorisation accordée contre paiement de :

Emolument d'autorisation

30.00

Solde en notre faveur

30.00

Police du commerce : 021/622.76.44. Délai de réclamation :10 jours dès réception de la présente facture. Intérêts moratoires 4.5% dès l'échéance.

dommerce kausannois T. Sousa

Récépissé

Compte / Payable à CH71 3000 0003 1761 5195 5 Police Ouest Lausannois Route des Flumeaux 41 1008 Prilly

Référence 00 00000 10000 03275 00005 09989

Association Unipoly Station 10 1015 Lausanne

Monnaie CHF

30.00

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie CHF

Montant 30.00

Compte / Payable à CH71 3000 0003 1761 5195 5 Police Ouest Lausannois

Route des Flumeaux 41 1008 Prilly

00 00000 10000 03275 00005 09989

Payable par **Association Unipoly** Station 10 1015 Lausanne



POLICE Ouest lausannois

Route des Flumeaux 41 Case postale 192 1008 Prilly

Mail: police.commerce@polouest.ch

Permis Temporaire

No facture Date de facture

: 50999 / 3275 : 07.05.2025

Date d'échéance

: 06.06.2025

Association Unipoly EPFL Batiment CM 1416

Station 10 1015 Lausanne

Libellé

Total

Genre de la manifestation : La Nuit de la Fripe

Lieu de la manifestation : Ecublens, EPFL, Bâtiment CE, Salle Polyvalente

Personne responsable: Mme Pauline Charpentier Deux associations tenancières : Satellite et Refyll

Durée: 1 jour - Jeudi 15.05.2025 - De 18h00 à 22h00

Boissons autorisées : [] Vin [X] Bière [X] Autres boissons alcooliques

Art 22 Rladb: la vente et le service de boissons alcooliques sont interdits entre 04h00 et 10h00 du matin.

Emolument

100.00

Solde en notre faveur

100.00

Police du commerce : 021/622.76.44. Délai de réclamation :10 jours dès réception de la présente facture. Intérêts moratoires 4.5% dès l'échéance

de l'Ouest Lausannois Inspectour T. Sousa

Récépissé

Compte / Payable à CH71 3000 0003 1761 5195 5 Police Ouest Lausannois Route des Flumeaux 41 1008 Prilly

Référence 00 00000 70000 03275 00005 09995

Payable par Association Unipoly Station 10 1015 Lausanne

Monnaie CHF

Montant 100.00

Monnaie CHF

Montant 100.00

Section paiement



CH71 3000 0003 1761 5195 5 Police Ouest Lausannois Route des Flumeaux 41 1008 Prilly

00 00000 70000 03275 00005 09995

Payable par **Association Unipoly** Station 10 1015 Lausanne

Compte / Payable à

Point de dépôt